

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Directoire du carême actuel, 439. — La parole de Dieu, 440. — Mgr Benjamin Pâquet, 441. — M. P. O. Drolet, Ptre, 443. — Actes de l'Episcopat canadien, 446. — Le procès des Assomptionnistes, 447. — La République maçonnique, 449. — Le T. R. P. Bricbet, 449. — M. Coppé et les ordres religieux, 450. — La France et l'Angleterre, 450. — La famine aux Indes anglaises, 450. — Dénombrement du clergé canadien, en 1790. 450. — Le canal de Nicaragua, 451. — La politique d'un perroquet, 451. — Au Transvaal, 451. — Aux Philippines, 451. — Page inédite de l'histoire de Charlesbourg, 451. — Captivité et délivrance d'un évêque grec en 1858, 453. — Nécrologie, 454. — Memento hebdomadaire, 454. — Calendrier, 454.

Directoire du carême actuel

1o — Les quatre derniers jours de la Semaine-Sainte seront maigres ;

2o — Tous les dimanches seront gras ;

3o — Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis — à l'exception du samedi des Quatre-temps, du Jeudi-Saint et du Samedi-Saint — tout le monde pourra faire le repas principal en gras ; et ces jours-là, les personnes, légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, pourront faire les trois repas en gras ;

4o — Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis et les vendredis, ainsi que le samedi des Quatre-temps, le Jeudi-Saint et le Samedi-Saint, seront maigres ;

5o — On devra s'abstenir de faire usage d'aliments maigres et d'aliments gras au même repas ;

6o — L'obligation de jeûner devra s'observer tous les jours de la semaine — les dimanches exceptés — comme à l'ordinaire.